

Ce règlement s'applique uniquement au Tournoi Départemental Jeune (Proximité et Performance),

Les actions portées par le comité ont un objectif d'animation, de structuration et de développement de la pratique sur le territoire girondin.

Les clubs s'inscrivant dans la démarche sont de véritables piliers pour la mise en œuvre de ces actions.

Conditions d'accueil des actions portées par le Comité de Gironde de Badminton

1- Engagements du Comité

Le comité est l'organisateur et prend en charge :

- L'élaboration du règlement
- La création de la compétition/stage sur Poona et ou Badnet
- La communication autour de l'action (affiche, invitations...)
- La gestion des inscriptions
- La préparation des tableaux et l'envoi des convocations
- La fourniture des récompenses (trophées/médailles – lots*)
- La recherche de Juge Arbitre (si le club accueillant n'en a pas)
- La prise en charge des frais d'inscriptions des joueurs du club.
- Apporter une aide financière de 200€ / jour pour le club accueillant suite au bon respect du présent règlement.

2- Engagements du club accueillant :

Le club accueillant devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'action le jour J. Il s'engage notamment à :

- Réserver la salle
- Récupérer les récompenses au bureau du Comité
- Installer et ranger le plateau sportif (poteaux, filets, tracés)
- Distribuer à tous les joueurs, la charte TDJ (fourni avec les récompenses)
- Prévoir une table de marque (2 tables et 3 chaises, un ordinateur avec BadNet)
- Tenir une buvette
- Gérer la table de marque (2 personnes conseillées dont 1 GEO)
- Dans la mesure du possible, prévoir une chambre d'appel
- Fournir les coordonnées du référent présent le jour de l'évènement
- Pour les TDJ : prévoir un lot complémentaire pour les récompensés
- Fournir un RIB à jour pour le versement de l'aide financière.

Le COGIBAD reverra à la baisse l'aide financière si l'un des critères ci dessus n'est pas respecté par le club.